

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
Saumur... 30 fr.
Poste... 35 fr.
Un s'abonne:
A SAUMUR,
au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur le poste.
ou en versant les libraltes.
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 12 AOUT 1886

Chronique générale.

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS

au premier tour de scrutin :
conservateurs élus... 435
second tour... 39
Total... 474

421 conservateurs sortants. — 53 sièges gagnés.
On ne peut pas dire que l'on avait espéré, c'est à peine à penser des feuilles républicaines qui disent que le parti conservateur a complètement battu ?

Préfets qui avaient bien marché le jour de la nomination, lorsque ce pauvre M. Allain-Turgis a été nommé, se crut responsable de la nomination des républicains et envoya les préfets les plus exprès à ses fonctionnaires pour passer à tout prix des candidats républicains, avaient reçu pour cette fois l'ordre de continuer; les autres, ceux qui n'avaient pas répondu à cette invitation de l'excellent Targé, ont été prévenus qu'ils ne réussissaient pas mieux, et qu'ils avaient éprouvé à cette occasion l'aggravation et que l'on serait obligé de les épurer.

Vous ne voyez-vous que fassent ces préfets de faire mis à pied? Que voulez-vous que fassent ces fonctionnaires mis en nomination choisir entre leur conscience et leur famille ?

Comment, malgré tout, les républicains ont conservé la majorité dans les départements; mais qu'ils ne s'y fient pas, car la candidature officielle est une arme terrible et elle cause souvent la ruine de ceux qui s'en servent.

Le ministre de l'intérieur, a reçu les préfets de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de la Haute-Vienne, d'Ille-et-Vilaine.

Le directeur de l'Echo Saumurois.

LEUX MUSICIEN

par Marthe LACHÈSE

Après, M^{lle} Suber coupait des branches qui embarrassaient la fenêtre, et regardait la comtesse revenir. La jeune fille, instinctivement, elle se déroba derrière les rideaux. M^{lle} de Mabaut passa, et, y jeta un regard. Un instant elle soupira et se pencha vers son Dieu ? Ah ! si j'avais su !... Une personne échangeait quelques paroles avec M^{lle} Suber. C'était le recteur, humble et simple, depuis vingt ans, prodiguait à la comtesse les soins de sa charité évangélique sur ses lèvres, et sa parole, simple et sincère, avait cette chaleur que l'on ne trouve que dans la simplicité, mais

quand il avait gagné le respect de tous, M^{lle} et M^{lle} Suber éprouvaient à l'égard de M^{lle} de Mabaut une véritable cause de leur séjour à

de la Mayenne, de la Nièvre et de l'Orne, qui lui ont rendu compte du résultat des élections.

Un républicain patriote et sincère, M. Camille Delavigne, dit dans la *Revue Verte* :

« Le général d'Aumale étant le seul commandant en chef pouvant aujourd'hui diriger les armées françaises, dans le cas d'une guerre continentale, nous ne devons pas priver la France des services du duc d'Aumale, « alors même que sa présence pouvait être dangereuse pour la République. » Mieux vaut la France sauvée par le petit-fils de Henri IV, que la France ensevelie dans le drapeau républicain. Les gouvernements se succèdent; mais, avant tout, il faut que la France demeure. »

Peut-être nos politiciens ne pensent pas assez à cette vérité brutale, parce qu'ils pensent trop à eux-mêmes. « Il reste la France », messieurs.

On a annoncé la démission du général Boulanger; on l'a ensuite démentie; pour notre part, nous n'y avons pas cru un instant; le général ne s'en ira pas de son plein gré, soyez-en sûr; il faudra qu'on le renvoie; sans cela, il se cramponnera à son portefeuille avec autant d'acharnement que M. de Freycinet.

M. BOULANGER BONAPARTISTE

Le *Journal du Loiret* publie cette information :

« On annonce la prochaine publication d'une lettre du général Boulanger. Cette lettre, qui a été, nous dit-on, écrite en 1877, et qui fut communiquée au Prince impérial, ferait une sensation profonde dans le camp républicain. Elle est aujourd'hui aux mains d'un ancien serviteur de Napoléon III. »

Nous avons quelques raisons personnelles de croire que cette information est

exacte. Nous attendrons avec impatience la publication de la lettre adressée par M. Boulanger au Prince impérial. Le pays apprendra sans trop d'étonnement que M^{le} le duc d'Aumale n'a pas été le seul à recevoir les promesses « d'inaltérable dévouement » de « l'obéissant subordonné » aujourd'hui ministre de la guerre.

Le général Boulanger s'est aperçu que la *Marseillaise* n'était pas jouée par les musiques des divers régiments avec la même orchestration. C'est très grave. Il s'occupe de faire cesser un abus si criant.

M. PAUL BERT.

On lit dans l'*Événement* :

« Des lettres particulières arrivées par le dernier courrier d'Indo-Chine ont apporté la nouvelle que M. Paul Bert, résident général au Tonkin, était très fatigué. »

« La santé du résident général, sans donner de très sérieuses inquiétudes, nécessiterait néanmoins de très grands ménagements, et peut-être même un repos absolu. »

Il est un peu plus engraisé qu'au départ, il va revenir.

LA CROIX DU PANTHÉON.

La croix qui domine toujours le dôme du Panthéon gêne beaucoup la majorité des membres de notre excellent Conseil municipal, dit un journal de Paris.

Il paraît que de nouveaux ordres viennent d'être donnés pour l'enlèvement immédiat de cet emblème religieux.

Rappelons aux contribuables que, d'après les devis des architectes, cet enlèvement coûtera plus de vingt mille francs.

Voilà une dépense bien nécessaire.

LA CLÉMENTIE DE M. GRÉVY

Décidément la clémence de M. Jules Grévy est en train d'éclipser la clémence

d'Auguste, de corneilleenne mémoire. Il y a pourtant entre sa générosité et celle du grand empereur romain une petite différence qui diminue quelque peu son mérite: c'est qu'Auguste graciait ceux qui avaient voulu l'assassiner, tandis que Jules gracia ceux qui ont assassiné... les autres.

Il vient encore d'accorder la vie à un misérable, à un gradin de la pire espèce, le nommé Rollat, qui, il y a quelques mois, frappait sans pitié le garde-chasse Lefèvre-Têtu. Non seulement il avait avoué son crime, mais il s'était vanté d'avoir achevé sa victime, bien qu'elle suppliait, au nom de sa femme, au nom de ses enfants que sa mort allait laisser sans soutien, de lui laisser la vie; la cour d'assises de Laon avait condamné à la peine de mort ce cynique bandit. Mais la clémence de M. Grévy devait nous conserver cette précieuse existence.

Et dire que M. le Président de la République a choisi pour cet acte de clémence intelligente le jour de la fête dite nationale!

LA DIPLOMATIE OPPORTUNISTE EN CHINE

Nous extrayons d'une correspondance adressée de Shanghai aux *Débats* un passage de l'*Echo de Shanghai* qui juge aussi le traité de commerce conclu par M. Cogardan :

« Nous ne pouvons nous empêcher de féliciter le gouvernement impérial du succès de sa politique. Encore une fois, par le calme systématique et l'adresse de ses fonctionnaires, il a eu raison de notre diplomatie. C'est, nous regrettons de le dire, une bonne leçon à ajouter aux autres. »

Le correspondant des *Débats* ajoute :

« Heureusement M. Constans est nommé ambassadeur de France à Pékin. Les télégraphes de l'agence Reuter nous ont donné, en effet, cette nouvelle comme certaine, quoique non officielle. Une pareille nouvelle ne peut que se confirmer. Sans nul doute, il y a encore de beaux jours pour la gaieté française, et aussi pour la diplomatie. M. Constans à Pékin ! On reste confondu !... »

Plou-Brad. Il n'avaient pas tardé cependant à la connaître, mais sous ce secret impénétrable et sacré qui ne permet pas à l'homme de se souvenir de ce que sait le prêtre.

L'éducation de Marguerite ne lui avait montré que le côté essentiel des devoirs de la religion. La pauvre enfant n'en connaissait encore ni toutes les puissances ni toutes les suavités. Mais l'innocence est si bien disposée à goûter les choses de Dieu ! Elle ressemble à cette fleur qui se tourne d'elle-même du côté du soleil. L'humble sanctuaire de Plou-Brad, où le devoir enchaînait la jeune fille, devint l'école où, tantôt par les simples instructions du prêtre, tantôt par la parole intime entendue au plus profond du cœur, elle reçut l'enseignement qui lui avait manqué. Bien loin des basiliques parisiennes, bien loin des sublimes orateurs, Marguerite, à genoux dans cette pauvre église de village, apprit cette vérité: que toute âme blessée a deux amis qui ne lui font jamais défaut: Jésus-Christ et son prêtre.

Que de fruits bénis germent quelquefois sous le souffle d'une tempête ! Aux yeux du monde, un coup terrible avait anéanti la famille Suber. En réalité, cette famille recevait, par l'adversité, des grâces qui ne lui auraient pas été départies au sein de l'opulence.

Un de ces bienfaits était assurément le développement de l'union et des tendresses domestiques.

Quand un foyer, même d'une moralité sévère, est ouvert devant des relations sans nombre, quand, sans cesse, des voix séduisantes y rappellent les fêtes de la veille ou convient à celles du lendemain, il est bien difficile que le cœur ne se laisse pas distraire. Mais lorsque trois pauvres êtres, tristes et délaissés, se groupent ensemble et se disent que le désert s'est fait autour d'eux, ils se retournent l'un vers l'autre, leurs cœurs s'enlacent passionnément. Quand donc aime-t-on profondément, quand donc est-on vraiment aimé, si ce n'est pendant les jours d'épreuve ?

En outre des habitudes d'ordre, de sobriété en toutes choses, devaient nécessairement suivre un changement si complet de situation; et surtout, oui, surtout, l'art de se suffire à soi-même naître d'un isolement trouvé d'abord cruel. Il en est ainsi. La nécessité ou l'ennui force à occuper des jours qui seraient demeurés stériles. Puis, tout à coup, on s'aperçoit que le temps qui paraissait quelquefois lent est devenu rapide. Une satisfaction, non plus insouciance, mais intelligente, remplit la pensée, un souvenir se grave dans l'âme. Et si, plus tard, si un autre courant porte de nouveau la vie dans un milieu riche et animé, ce souvenir rappelle que les heures passées sous un toit de chaume avec un bon livre ou un travail utile, peuvent être non seulement plus saines, mais plus douces que celles qui s'écoulent parmi

les sociétés les plus attrayantes et au sein des plus brillants plaisirs.

C'était à Marguerite surtout qu'il appartenait de profiter de ces grandes leçons du malheur. Son âme, toute vierge d'expérience, toute fraîche dans ses impressions, s'ouvrait devant elle avec candeur. Sans doute, avant d'être complète, l'œuvre devait se prolonger. Néanmoins, au bout de peu de temps, la physionomie de la jeune fille portait déjà la trace de ce travail intérieur. Une nuance exquise de dignité, de modestie, s'ajoutait à la grâce qui lui était naturelle. Sa distinction, si parfaite selon le monde, commençait à revêtir ce caractère doux et sérieux qui indique non plus seulement une haute éducation, mais une beauté morale.

Quelque chose de résigné dans l'expression augmentait encore ce caractère. Une teinte de mélancolie ne pouvait manquer de se répandre sur cette jeune existence dont tous les espoirs terrestres paraissaient brisés. La maturité de la vie aidait le baron et sa femme à souffrir plus facilement l'absence de toute distraction. Mais, à dix-huit ans, le besoin d'un peu de joie demeure impérieux. Où pouvaient se réfugier désormais les plaisirs réservés à la pauvre enfant ? Le monde était loin, la fortune tarie. Des regrets seuls peuplaient sa pensée, tout ce qui avait charmé sa vie n'était plus qu'un songe évanoui. Mais qui peut

Cependant, c'est original ; c'est peut-être un trait de génie. Ah ! si nous n'avions pas de temps en temps en temps de ces nouvelles-là, voyez-vous, on mourrait, on desséchait d'ennui. Mais nous en avons et souvent : le télégraphe est si complaisant ! »

REVOLTE A LA PRISON DE REIMS

Le *Cri du Peuple* publie la dépêche suivante, datée du 10 août :

« Une révolte a éclaté à la prison de Reims. La gendarmerie a été requise. »

AU TONKIN

On lit dans le *Gaulois* :

« Les nouvelles les plus alarmantes, et puisées aux meilleures sources, nous parviennent sur l'état sanitaire au Tonkin. »

« Le choléra qui, l'année dernière, a fait un si grand nombre de victimes dans le ceps d'occupation, aurait de nouveau fait son apparition, et les décès seraient déjà nombreux. »

« Un des principaux fonctionnaires du corps d'occupation, un officier appelé au plus brillant avenir, vient de succomber à un cas foudroyant. Si nous ne donnons pas son nom aujourd'hui, c'est que nous craignons que la famille de cet officier, habitant les pays annexés, n'ait pas encore été prévenue, le ministère n'ayant appris la triste nouvelle que dimanche dernier. »

ÉTRANGER

TURQUIE. — On mande de Constantinople au *Times*, le 8 août :

« L'anxiété publique à l'égard des événements qui se préparent ne diminue pas ; elle est au contraire augmentée par les mesures militaires qu'on a décidé de prendre pour assurer la défense des frontières asiatiques. »

« Ces mesures sont motivées par les rapports annonçant des mouvements de troupes russes et signalant parmi la population arménienne une agitation que l'on a lieu de croire fomentée par des émissaires moscovites. »

LA SITUATION DANS L'ANNAM

Le *Matin* reçoit, d'une source absolument sûre, les affligeants détails qui suivent sur la situation de l'Annam et plus particulièrement de la province de Tourane :

« Tourane, 47 juin 1885. »

« J'ai vu avec quelque surprise, dans les derniers journaux que nous avons reçus ici, que la tranquillité était entièrement rétablie dans l'Annam. Hélas !... Nous sommes loin de compte. »

« Le pays est au contraire en pleine insurrection. Les pirates sont partout et l'on se bat à peu près tous les jours. C'est ainsi que le pays est pacifié. »

construire tous les doux secrets de la Providence ? Dans ce pays perdu, où elle croyait s'ensevelir, Marguerite allait trouver une source inattendue de jouissances plus pures et plus élevées que celles dont elle était sevrée. Autour d'elle, sous ses yeux, s'ouvrait ce livre enchanteur qui s'appelle la nature.

Lorsqu'elle se promenait sous les ombrages de son parc, ou suivait à cheval les allées du bois de Boulogne, lorsqu'elle ne rencontrait qu'une nature factice et ne le regardait qu'à travers le voile doré des habitudes mondaines, elle ignorait quelle impression bienfaisante et profonde la saisisait quand, le cœur lassé, elle s'en irait seule, et pensive, dans les chemins sauvages de Plou-Brao. Là où l'œuvre de Dieu reste elle-même, elle garde sa puissance et son affinité mystérieuse avec ce cœur humain qu'elle est appelée à reposer et à réjouir. Ces splendeurs matinales, ces aspects changeants, ces brises apaisées et vivifiantes, cette végétation libre, plus riche dans sa verdure que tout ce que l'art peut concevoir, toutes ces choses dont chacune semble d'un jour et qui, pourtant, vivent autant que la terre elle-même, finissent, non seulement par charmer les regards de la jeune exilée, mais par captiver son esprit. Peu à peu elle étudia ce monde nouveau qui vivait, s'agitait, s'épanouissait devant elle, et les délicieux tableaux qu'elle vit se former ramenèrent souvent

« Il y a quelque temps, des bandes assez nombreuses ont attaqué la citadelle de Than-Aoa, un peu avant Tourane. On les a repoussées, mais le chancelier de la résidence a reçu treize blessures, un lieutenant de la mission annamite en a reçu neuf, et un sapeur, qui se trouvait en course, a eu les deux poignets à moitié coupés. »

« A Vinh, ils sont venus brûler des villages à 3 kilomètres de la citadelle, et sans que les troupes pussent rien faire, car il fallait défendre 2,400 mètres de crête avec... 408 hommes. Et l'attaque avait lieu la nuit. »

« Ils ont brûlé les deux marchés de Tourane et attaqué le télégraphe, défendu par un poste de cinq hommes. »

« Vous savez que le capitaine de génie Besson a été massacré avec son escorte à Nam-Thuong, dans la baie de Tourane. Un fait analogue vient de se produire tout récemment : il y a quinze jours, sur une escorte de six hommes accompagnant un courrier de Ruang-Tri à Chou-Yen, cinq ont été massacrés et l'on a dû envoyer aussitôt une compagnie au secours de Chou-Yen, qui a même failli être enlevé par les pirates. »

« On m'affirme d'autre part qu'au poste de Phû-Dien, où se trouvait une compagnie de zouaves, commandée par un lieutenant et forte de 77 hommes, le lieutenant et un certain nombre de soldats ont disparu. »

« Dans une autre province, on empoisonne les puits, et dans la province de Quin-Hou, où commande un chef de bataillon, les troupes sont bloquées dans leurs postes. C'est complet. Au Tonkin, du côté de Lao-Kai, on s'agit. Ah ! que l'on a eu tort de nous dégarner de troupes. Il est vrai que dans l'Annam on ne pourrait les loger, et on n'a pas le sou pour faire des logements. »

« A Tourane même, les deux tiers des hommes sont sous des hangars ouverts à tous les vents, et sauf un de ces hangars qui est couvert en tuiles, tout le reste se compose de paillettes accumulées les unes auprès des autres. Une seule étincelle et il en résulterait une catastrophe que nul ne pourrait empêcher. »

« Le 47 juin, le roi est parti avec une nombreuse escorte pour essayer de reconquérir deux provinces de son royaume qui sont aux mains des rebelles. M. Bert, qui a organisé ce voyage, en espère beaucoup. »

« Les anciens disent que c'est contraire aux coutumes et aux rites et en augurent mal. Qui vivra verra. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 août.
Nos rentes se maintiennent à leurs cours d'hier : 3 0/0 à 82.65, 4 1/2 à 109.50.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1,360. Les obligations Foncières et Communales à lots sont très recherchées, notamment celles des emprunts 1880 et 1885. La plus-value acquise est un gage de la hausse prochaine.

On est à 455 et 457 sur la Société Générale. Ce titre est l'objet d'excellents achats faits pour compte de l'épargne.

sur ses lèvres une de ces exclamations joyeuses ou un de ces doux sourires qui semblaient avoir fui pour toujours.

L'été s'écoula. L'automne jaunait le paysage, dépouilla les chênes. Novembre parut.

Des flammes brillèrent au foyer de la maison champêtre, dans cet être près duquel Stanislas Jacob avait si souvent transporté ses projets. Il avait rêvé de passer là de ravissantes soirées. Un tronc de hêtre flambant dans la cheminée, deux ou trois amis assis à l'entour, du lait fumant dans des tasses de faïence fleurie, quelques gâteaux de seigle ou de blé noir, et mêlés à ces jouissances si bien choisies, si fidèlement rustiques qu'elles cessaient d'être vulgaires, tous les enivremments de l'art ! Le vent fouetterait les vitres, la rafale gémirait au loin, ou bien là lune se lèverait sur le paysage tranquille et changerait en spectres fantastiques les arbres d'alentour. Le piano chanterait ces beautés diverses et des âmes se fonderaient dans une même émotion... Dans son lit, où il se réfugiait faute de feu, Stanislas avait quelquefois passé des heures charmantes à se représenter ce spectacle. Y songeait-il encore ?

(A suivre.)

L'action de la Banque d'Escompte est demandée à 511. Ces cours sont justifiés par l'amélioration du portefeuille et tout fait entrevoir une hausse nouvelle.

On dément d'une manière absolue les nouvelles d'une émission prochaine d'obligations de la Société Fermière des Téléphones.

L'action de Panama est à 385. La Compagnie délivre en ce moment les titres provisoires des obligations nouvelles contre versement des 70 fr. à payer.

Demandes suivies sur la police A B de l'Assurance Financière.

Bonne tenue des actions et obligations de nos Chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le détachement de pontonniers qui a fait séjour à Saumur est parti ce matin à 3 heures, ainsi que l'a annoncé hier une note officielle.

Cette mesure a été motivée par l'extrême fatigue que les hommes ont éprouvée en faisant leur dernière étape. Il y aurait eu, paraît-il, un certain nombre d'hommes que la chaleur avait tellement accablés qu'ils n'auraient pu suivre la colonne.

On parle même de deux cas d'insolation.

L'étape de Saumur à Loudun étant une des plus longues, le départ de 3 heures du matin répondait au vœu de tous.

Par arrêté de M. le préfet, la session des conseils municipaux du département de Maine-et-Loire, ouverte depuis le 8 août, sera close le 22 août.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, et sur le rapport du délégué départemental du service du phylloxera :

Considérant que l'existence du phylloxera a été officiellement constatée sur le territoire des communes de Saint-Melaine, Le Champ (arrondissement d'Angers), et Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Tancoigné, Trémont, La Fosse-de-Tigné, Verrie, Concourson, Les Tuffeaux, Cernusson, Montsoreau (arrondissement de Saumur) ;

Qu'il importe de prendre des mesures afin d'empêcher, autant que possible, la propagation du fléau ;

Arrête :

Art. 1^{er}. — Est déclaré phylloxéré le territoire des communes de Saint-Melaine, Le Champ, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Tancoigné, Trémont, La Fosse-de-Tigné, Verrie, Concourson, Les Tuffeaux, Cernusson et Montsoreau.

Art. 2. — Sont absolument interdits, hors du territoire de ces communes, le transport et l'exploitation des plants et débris de vigne, des raisins de vendange, des marcs de raisin, des échelas et tuteurs déjà employés, des composts, terres et terreaux, qui en proviendraient.

Art. 3. — Les objets saisis en contravention au présent arrêté seront détruits aussitôt et sur place, par le feu, avec leur emballage, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi du 15 juillet 1878 — 2 août 1879.

Le carrousel de Saumur

Sous ce titre, l'un de nos confrères de Tours, l'*Avenir d'Indre-et-Loire*, a publié avant-hier les lignes suivantes :

« On sait que tous les ans, à pareille époque, l'Ecole de cavalerie offre à ses amis, aux fonctionnaires de la ville et en général à toute la population, le régal d'une fête équestre et militaire. — Ce carrousel, qui est encadré entre deux journées de courses, attire toujours à Saumur un foule considérable, venue des quatre coins de la région, et particulièrement de Tours et d'Angers. »

« La solennité d'hier n'a pas été moins brillante que celle des années précédentes ; en dépit d'une chaleur tropicale et d'une poussière prévue et inévitable, les tribunes étaient absolument bondées. Les couleurs vives des uniformes, les toilettes claires des femmes et des jeunes filles se mariaient harmonieusement sur le fond plus sombre des tentes et des grands arbres qui entourent la carrière. »

« L'Ecole de Saumur a montré une fois de plus qu'elle était digne de sa réputation. Parmi tous les exercices exécutés sous nos yeux, on s'est surtout intéressé aux courses de bagues et de javalots, à la suite desquelles, de même qu'au temps des antiques tournois,

le vainqueur venait recevoir sa récompense des mains des dames. — Il faut citer aussi la reprise des écuyers, la reprise des sauteurs, et le saut des haies. — On sait que l'art de l'équitation est poussé à Saumur qu'à un point qu'il serait difficile de dépasser ; les étrangers eux-mêmes viennent chercher des leçons, et l'on se montre un coup dans la foule deux officiers suédois et un officier suédois, sveltes et pimpants, son uniforme bleu de ciel chamarré d'or. Les superbes chevaux de l'Ecole sont équipés avec une perfection que pourrions envier l'Hippodrome : c'est la tenue élégante et correcte, qui restera dans les traditions françaises. »

« Les officiers et les élèves déployèrent tous ces exercices virils et salutaires, force, une aisance, je dirai presque une « virtuosité » qui font le plus grand honneur à leurs professeurs et à eux-mêmes. Les diverses armes rivalisent d'entraînement et de précision. De tels spectacles ne peuvent que menter la grande confiance de la nation dans son armée. — TRIBOLET. »

A propos du carrousel, nous devons compléter notre article d'hier par ces quelques lignes :

M. Mesple n'est pas le seul qui ait porté des prix aux carrousels, à Saumur.

M. Hébert, lieutenant au 4^e régiment de cavalerie, se trouve dans les mêmes conditions. Le 23 mai dernier, M. Hébert a gagné la course des têtes, et lundi il gagnait le prix du javalot.

Cette double coïncidence justifie amplement la solidité de l'instruction donnée à l'Ecole de cavalerie. Les élèves ont acquis le rang qu'ils acquièrent dans leurs études et dans les exercices pratiques.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Avant les élections de 1886, le conseil général comprenait 21 conservateurs républicains et 2 membres sans parti bien tranchée.

Nous venons de gagner deux de nos adversaires ; ce qui porte le nombre des conservateurs à 23 et réduit celui des républicains à 9.

Voici les noms des conservateurs et ceux des cantons qu'ils représentent :

MM.

1. Oriolle. — Angers (Nord-Ouest).
2. Chevalier. — Chalonnes-sur-Loire.
3. Comte de Castries. — Le Louroux.
4. De Soland. — Thouaré.
5. Richou. — Tiercé.
6. De Livonnière. — Beaufort.
7. Bilbille. — Durtal.
8. De Rochebouet. — Seiches.
9. De Mailly de Montjean. — Beaugay.
10. Vicomte de la Bourdonnaye. — Chambray.
11. Comte de Maille. — Chemillé.
12. Arnoux-Rivière. — Saint-Florent-le-Vieil.
13. De la Blottais. — Montlauron.
14. Du Reau. — Montrevaux.
15. Bineau. — Doué.
16. Grignon. — Genes.
17. Gigot. — Montreuil-Bellay.
18. Bruas. — Saumur (Nord-Est).
19. Des Noubes. — Vihiers.
20. Général de Rochebouet. — Castillon.
21. Comte de Tarves. — Lion-d'Angers.
22. Guibourg. — Pouancé.
23. Général d'Andigné. — Segré.

Voici les noms des républicains et leurs cantons :

MM.

1. Leroy. — Angers (Nord-Est).
2. Robert. — Angers (Sud-Est).
3. Emery. — Pont-de-Cé.
4. Marie-Baudry. — Cholet.
5. Benoist. — Baugé.
6. Varrailhon. — Noyant.
7. Bury. — Saumur (Sud).
8. Haran. — Saumur (Nord-Ouest).
9. Janvier de la Motte. — Châteauneuf.

Enfin, les indépendants sont :

MM.

- Genevraye. — Longué.
- Suaudeau. — Saint-Georges-sur-Loire.

C'est le 46 août prochain que se tiendra la deuxième session du Conseil général pour l'année 1886.

Il ne faut pas que les fêtes hippiques nous fassent perdre de vue le résultat des élections qui ont eu lieu dans notre arrondissement le 4^{er} août. Maintenant que ces fêtes sont passées, on nous saura gré de compléter les tableaux que nous avons dû donner après le dépouillement d'une façon imparfaite.

Conseil général.

Canton de Montreuil-Bellay.

| | Inscrits. | Votants. | Gigot. |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| Antoigné, | 203 | 121 | 116 |
| Brézé, | 259 | 160 | 144 |
| Brossay, | 90 | 65 | 61 |
| Cizay, | 187 | 101 | 97 |
| Coudray, | 268 | 138 | 130 |
| Courchamps, | 140 | 82 | 80 |
| Saint-Cyr, | 242 | 188 | 180 |
| Épiéds, | 234 | 104 | 98 |
| Saint-Just, | 128 | 89 | 79 |
| Saint-Macaire, | 191 | 108 | 105 |
| Méron, | 213 | 89 | 81 |
| Montreuil, | 663 | 187 | 159 |
| Puy-Notre-Dame, | 523 | 270 | 252 |
| Vaudelney, | 416 | 203 | 186 |
| Total | 3757 | 1905 | 1768 |

M. GIGOT est élu.

Canton de Vihiers.

| | Inscrits. | Votants. | Des Nourhes. | Mary. |
|----------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| Aubigné, | 154 | 106 | 56 | 50 |
| Cernusson, | 113 | 85 | 49 | 33 |
| Cerqueux, | 240 | 151 | 63 | 84 |
| Cléré, | 183 | 105 | 88 | 17 |
| Coron, | 577 | 373 | 147 | 226 |
| La Fosse, | 93 | 69 | 42 | 26 |
| Saint-Hilaire, | 402 | 294 | 208 | 83 |
| Montilliers, | 291 | 213 | 143 | 71 |
| Noël, | 554 | 305 | 173 | 121 |
| Passavant, | 100 | 81 | 50 | 30 |
| Saint-Paul, | 325 | 214 | 122 | 92 |
| La Plaine, | 354 | 239 | 149 | 90 |
| La Salle-de-Vihiers, | 306 | 215 | 156 | 59 |
| Somloire, | 334 | 287 | 268 | 15 |
| Tancoigné, | 149 | 108 | 81 | 25 |
| Tigné, | 351 | 249 | 172 | 73 |
| Trémont, | 176 | 121 | 42 | 80 |
| Vihiers, | 481 | 391 | 101 | 290 |
| Le Voide, | 249 | 169 | 82 | 87 |
| Total | 5422 | 3786 | 2192 | 1552 |

M. DES NOUHES, conservateur, élu, contre M. MARY, républicain.

Conseil d'arrondissement

Canton de Doué.

| | Inscrits. | Votants. | Guionis. | Lolsleur. |
|------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Brigné, | 156 | 109 | 66 | 42 |
| Concourson, | 248 | 193 | 157 | 36 |
| Dénezé, | 228 | 143 | 127 | 16 |
| Douces, | 398 | 292 | 192 | 94 |
| Doué, | 928 | 728 | 479 | 239 |
| Forges, | 68 | 50 | 42 | 8 |
| Saint-Georges, | 304 | 185 | 140 | 43 |
| Louresse, | 258 | 170 | 153 | 16 |
| Martigné-Briand, | 582 | 337 | 271 | 64 |
| Meigné, | 94 | 71 | 68 | 4 |
| Montfort, | 47 | 33 | 29 | 4 |
| Soulanger, | 250 | " | " | " |
| Les Ulmes, | 198 | 143 | 106 | 36 |
| Les Verchers, | 411 | 264 | 217 | 46 |
| Total | 4170 | 2718 | 2047 | 648 |

Le bureau à Soulanger n'a pu être constitué.

M. GUIONIS, conservateur, élu, contre M. LOISELLEUR, républicain.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Par décret, signé du Président de la République, la session des conseils d'arrondissement s'ouvrira le 12 août pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours. Ils se réuniront le 20 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche 15 août, fête de l'Assomption de la B. V. Marie.
Indulgence plénière à gagner par tous les fidèles qui visiteront la chapelle et prieront aux intentions du Souverain Pontife.
1^{re} messe à 5 heures. — 2^e messe à 6 heures. — 3^e messe à 7 heures.
A 7 heures 3/4, grand-messe et sermon prêché par le R. Père Fort, missionnaire en Amérique.
4^e messe à 10 heures.
A 7 heures 1/2 du soir: complies, sermon prêché par M. l'abbé Calaber, aumônier de la Retraite,

salut solennel et chant des adieux du soir à N.-D. des Ardilliers.
Grande illumination du sanctuaire et de la coupole.

L'ouverture de la chasse paraît décidément fixée pour notre région de l'Ouest au dimanche 29 août.

Une particularité à signaler: la chasse aux oiseaux de pays est formellement interdite dans le département de la Sarthe, pendant toute la durée de la chasse.

LA FLÈCHE

Les fêtes hippiques de Saumur, qui ont accaparé pendant trois jours les sportsmen les plus renommés et tout le high-life de la région, ont beaucoup nuï aux courses de La Flèche.

Aussi la journée de dimanche a-t-elle été peu intéressante. Le pesage et la pelouse étaient en partie dégarnis. Sur 45 chevaux inscrits, 24 seulement se sont présentés au poteau.

Le tir aux pigeons et la course vélocipédique qui ont eu lieu lundi n'ont réuni que peu d'amateurs.

Voici quel a été le résultat des courses de La Flèche:

Emeraude a gagné le prix du Lude. — Pourquoi Pas le prix du Conseil municipal. — Ces deux chevaux appartiennent à l'écurie de M. Forcinat.

Le prix de 2,600 fr. a été gagné par Rataplan, au baron Finot.

Narghilé, au comte de Talhouët, est arrivé second dans cette course; Marcreuse, à M. H. Andrews, troisième.

Réséda, à M. Percheron de Monchy, a couru seul le prix du Conseil général.

Boissy, à M. H. Andrews, est arrivé premier dans la course pour le prix du Loir, qui était de 3,000 fr.

Kilomètre, au comte de Talhouët, est arrivé second à trois longueurs de distance; Soledad, au même, venait troisième avec une distance de douze longueurs.

Enfin, Courbette, au baron Finot, s'est capricieusement dérobée.

UNE ÉCOLE LAÏQUE SANS ÉLÈVES

En mai dernier, nous écrivions, je visitai un ami qui habite le canton de St-Florent-le-Vieil. Un jour, étant en promenade au Mesnil, nous passâmes devant l'école communale de garçons dont la cour se trouvait ouverte. J'aperçus un magnifique jardin où les légumes poussaient avec vigueur y compris un gigantesque chou atteignant une hauteur d'environ six pieds. Surpris de voir un jardin si florissant au centre du bourg, j'interrogeai mon ami sur le nom de l'heureux propriétaire de ce jardin. Il me répondit que ces légumes appartenaient à l'instituteur communal qui avait transformé sa cour en jardin.

— Eh bien! lui dis-je, où les enfants prennent-ils donc leur récréation?

— Oh! ses élèves trouvent facilement l'espace nécessaire à leurs ébats, ils sont neuf d'inscrits, et, par suite d'absence pour maladie ou autres causes, 4 ou 5 seulement fréquentent l'école, et, sur ce nombre, 3 sont étrangers à la commune. M. de B., riche propriétaire de cette commune, dont les actes de bienfaisance ne se comptent plus, a doté la commune d'une école libre, dirigée, depuis près de dix ans, par un frère aussi instruit qu'intelligent. Ce frère est très sympathique à la commune tout entière; aussi a-t-il tous les enfants, sauf 3 ou 4.

— Mais comment se fait-il alors que le conseil municipal ne fasse pas profiter la commune du don de son bienfaiteur et ne liquide pas l'école laïque qui coûte annuellement 4,200 fr. pour l'instruction de 3 ou 4 enfants, et ne déclare pas communale l'école libre? En agissant ainsi, le conseil ferait acte de bonne administration.

— Sans doute, me répondit mon ami, il vaudrait mieux employer cette somme à l'entretien de chemins impraticables en temps de pluies, mais l'administration supérieure n'autoriserait pas la commune à prendre cette mesure.

Ainsi, voilà une commune dont les ressources sont restreintes, qu'un acte de libéralité aurait pu dégrèver et qui est obligée de subir une école sans élèves qu'elle paie fort cher. Cela n'est pas juste et doit une fois de plus prouver au gouvernement que l'école sans Dieu est repoussée dans nos campagnes. Continuera-t-on à l'imposer?

C'est bien à craindre et ces procédés révoltent comme un régime aussi tyrannique.

SUCCÈS CONSERVATEUR.

Dans la Mayenne, les conservateurs ont emporté, dimanche 8 août, le siège de Grez-en-Boire, où ils tenaient en ballottage le candidat républicain au Conseil général. M. de Villebois est élu contre M. Godivier, de gauche.

Encore un département où la majorité au Conseil général passe de gauche à droite.

Avant le 4^{er} août, l'assemblée départementale comptait quatorze républicains et treize conservateurs.

Actuellement il y a quinze conservateurs et douze républicains.

De plus, deux sièges ont été gagnés dans les Conseils d'arrondissements.

LES ÉLECTIONS DE LA SARTHE.

Au scrutin du 8 août, les conservateurs triomphent de nouveau et, cette fois, sur toute la ligne. Au premier tour de scrutin ils avaient battu M. Cordelet, celui des sénateurs qui avait obtenu le plus de voix aux élections sénatoriales de 1882. Au second tour, ils battent celui des députés qui, le 4 octobre 1885, avait remporté le plus de suffrages.

Sans doute les élections au conseil général n'ont pas exactement la même signification que celles au Parlement. Il n'en est pas moins vrai que MM. Cordelet et Leporché sont battus à plate couture sur leur propre terrain et respectivement dans le canton où ils étaient les maîtres, où leur activité pouvait se déployer plus à l'aise et leur influence se faire davantage sentir. Ces échecs sont plus qu'un indice de l'avenir, ils en sont un excellent augure. En l'espace de huit jours, il y a eu, dans le canton de Malicorne, un déplacement de 270 voix en faveur du candidat conservateur. M. Leporché a perdu au second tour 94 voix et M. de la Suze en a gagné 476.

Avant les élections du 4^{er} août, les conservateurs étaient en minorité au Conseil général, aujourd'hui ils rentrent dix-neuf contre quatorze républicains.

C'est un succès superbe.

En outre, le parti conservateur gagne plusieurs voix aux Conseils d'arrondissements.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1886.

NAISSANCES.

Le 4^{er}. — Louise-Augustine Lutz, rue d'Orléans; — Antoinette Auboyer, place de la Bilange; — Germaine Auboyer, place de la Bilange.

Le 2. — Emile-Roger Ricou, rue Saint-Nicolas; — Henri-Charles Machefer, à l'Hospice.

Le 5. — Henriette-Lucie Gaudin, île d'Offard.

Le 6. — Marthe-Marie-Anne Bernier, route de Rouen.

Le 9. — Ernest Aury, quai de Limoges.

Le 10. — Léon-François-Jean-Joseph Baqué, rue de la Visitation; — Clotilde-Félicité David, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 11. — Marie-Eugénie-Françoise Raimbault, rue Saint-Jean; — Raymonde Sauton, rue du Bellay; — Fernand-Henri-Octave Touchard, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 12. — Georges Chanut, à l'Hospice.

Le 16. — Albert-Auguste Bonnifait, petite rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Hermance-Léa Menier, rue de l'Hermitage.

Le 18. — Jules-Baptiste Lecerf, rue de la Croix-Verte.

Le 19. — Julien-Marie-Jean Ernoul, rue d'Orléans.

Le 21. — Delphine-Adrienne-Rachel Biémont, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 22. — Fernand Arriau, hameau du Petit-Pay.

Le 23. — Yvonne-Eugénie Pasquier, rue Saint-Nicolas.

Le 24. — Marie-Louise Mascré, rue de Fenet.

Le 28. — Henri-Benoît-Auguste Chevalier, place de l'Hôtel-de-Ville.

MARIAGES.

Le 5. — Alfred Léqipé, sabotier, a épousé Marie-Louise Giron, couturière, tous deux de Saumur; — Léon-Pierre David,

chapeletier, a épousé Louise-Joséphine-Marie Nevouet, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 6. — René Alleaume, facteur de la poste, a épousé Ambroisine Marseau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 12. — Joseph-Jean-Marie Travers, cavalier de manège, a épousé Augustine Gaschet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 13. — Victor-Guillaume Davoleau, couvreur, a épousé Alphonsine Delanoue, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Henri-Armand Boron, chapeletier, a épousé Pauline-Augustine Fouet, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4^{er}. — Adélaïde-Marie-Louise Humeau, sans profession, 76 ans, veuve de Denis Lesage, rue de l'Hermitage.

Le 5. — Clémence Pinard, sans profession, 58 ans, rue de Nantilly; — Léon Ettel, 6 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 6. — Florentine Cassegrain, couturière, 35 ans, veuve Patrice Faustin, rue Montée du Fort; — Charles-Maurice Haudaubault, 4 mois, rue de Poitiers.

Le 7. — Albert-Henri Hanquet, 4 mois, rue Notre-Dame; — Zélie Thureau, sans profession, 85 ans, veuve Jean-Pierre Coiffard, quai Notre-Dame.

Le 9. — Louis Chaillou, chapeletier, 84 ans, rue de Fenet.

Le 10. — Jean-Baptiste Joulain, chapeletier, 27 ans, rue des Capucins.

Le 13. — Eugène-Camille Hameau, 3 ans, rue Dacier.

Le 15. — Jean Chaverlange, retraité, 69 ans, quai de Limoges; — Jean-Marie Le Moënnier, terrassier, 32 ans, à l'Hospice.

Le 17. — François Ally, journalier, 87 ans, à l'Hospice; — Pierre Esnault, rentier, 75 ans, rue des Capucins.

Le 18. — Emile-Roger Ricou, 45 jours, rue Brault.

Le 21. — Jean-Lucien Troitin, cordonnier, 55 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Henriette Foulard, sans profession, 74 ans, veuve René Canard, à l'Hospice.

Le 24. — Georges Chanut, 45 jours, rue Notre-Dame.

Le 26. — François-Michel Boulay, journalier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Jeanne-Marie Malby, sans profession, 58 ans, veuve Léon Niverlet, rue de la Gueule-du-Loup; — Marie-Louise Guillaume, 45 mois, rue de la Visitation.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAINE DE FRANCE D'ARRONDISSEMENT.

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

BOURSE DE PARIS

DU 11 AOÛT 1886.

| | |
|---------------------------|--------|
| Rente 3 0/0. | 82 85 |
| Rente 3 0/0 amortissable. | 85 » |
| Rente 4 1/2. | 108 » |
| Rente 4 1/2 (nouvelle). | 109 50 |
| Obligations du Trésor. | 512 » |

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e BREVET, notaire à Tigné.

VENTE D'UN PRÉ

Sis au canton de Boislevant, commune de Saint-Georges-Châtelais (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, le dimanche cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure de l'après-midi.

En exécution d'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, Et à la requête de :

1^o M. Jean Gourdon père, veuf en premier mariage de dame Marguerite Bancheureau et époux en deuxième mariage de dame Joséphine Raveneau, tisserand, demeurant à la Vieille-Guerre, près la ville et commune de Chemillé ;

2^o M^{me} Joséphine Gourdon, épouse assistée et autorisée de M. René Thomas, journalier, demeurant ensemble à la Vieille-Guerre, commune de Chemillé, et celui-ci joint pour ladite autorisation ;

3^o M. Auguste Gourdon, célibataire, majeur, forgeron, demeurant à Pouancé, co-intéressés, Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence de M^{me} Joséphine Bancheureau, célibataire, majeure, en religion sœur Marie-Joseph, religieuse à la communauté de la Salle-de-Vihiers,

Défenderesse, ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple.

DÉSIGNATION

Un pré, sis au canton de Boislevant, commune de Saint-Georges-Châtelais, compris au cadastre de cette commune sous le n° 38 de la section F, pour une superficie de cinquante-quatre ares, joignant au levant le pré de M. Raisin ; baie et fossé du pré à vendre, au midi et au levant terre et pré de M. Carré et au nord vigne de M. Chabosseau et passage commun.

Sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1.500

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué co-licitant ;

3^o A M^e BREVET, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le dix août mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Rapportant environ 700 fr.

Comprenant au rez-de-chaussée 6 chambres, au 1^{er} étage 5 chambres, greniers, caves, cour, pompe, petit jardin ; — Grand jardin planté d'arbres fruitiers, puits, bassin, petit bâtiment, le tout contenant 13 ares 75 centiares, joint M^{me} Breton, M. Poitevin et autres.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTAUD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

A LOUER

DE SUITE

PETITE MAISON

d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et petite vigne plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise

Située rue d'Orléans, 78.

S'adresser à M^{me} MORDRET, boulevard de Saumur, 44, Angers.

A VENDRE

UN PHAÉTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuir.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (349)

Les Grands Magasins de Nouveautés

MEXME FRÈRES

Venant de terminer

LEUR INVENTAIRE

Mettent en Vente

GRANDE QUANTITÉ DE

COUPES ET COUPONS

ESTIMÉS A DES PRIX INÉDITS DE BON MARCHÉ

RABAIS ÉNORMES SUR TOUTES LES NOUVEAUTÉS

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Au Rayon de

CONFECTIONS POUR DAMES

Tous les articles vendus en solde sont payables comptant, sans escompte.

Offres et Demandes

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, demande un jeune homme pour commencer la pharmacie. (497)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire :

PARIS, 3, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS

| STATIONS | SAUMUR | | | MONTREUIL-BELLAY | | | THOUARS | | |
|---------------|-------------|------------|-------------|------------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur (orl.) | 2 12 | 6 54 | » | 10 32 | 1 56 | » | 8 34 | » | » |
| Saumur (état) | 2 68 | 6 50 | 8 28 | 10 30 | 1 53 | 4 05 | 8 30 | » | » |
| Nantillyhalte | 2 19 | 7 04 | 8 37 | 10 45 | 2 03 | 4 15 | 8 43 | » | » |
| Varr.-Chacé | » | 7 10 | 8 48 | 10 52 | » | 4 22 | 8 49 | » | » |
| Brézé-s.-Cyr. | » | 7 18 | 9 02 | 11 » | » | 4 30 | 8 56 | » | » |
| Montreuil (a) | 2 37 | 7 31 | 9 19 | 11 15 | 2 21 | 4 46 | 9 08 | » | » |
| — (dép.) | 2 38 | 7 38 | » | 11 24 | 2 22 | 4 57 | 9 11 | » | » |
| Thouars... | 2 57 | 8 06 | » | 11 57 | 2 41 | 5 23 | 9 37 | » | » |
| Loudun... | » | 8 09 | » | 3 16 | 3 » | » | 9 52 | » | » |

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ

| STATIONS | SAUMUR (ÉTAT) | | | MONTREUIL | | | DOUÉ | | |
|---------------|---------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur (orl.) | 6 54 | » | » | 8 34 | » | » | 6 22 | 8 57 | 11 59 |
| Saumur (état) | 6 50 | 8 28 | » | 8 30 | » | » | 6 28 | 9 07 | 12 21 |
| Nantilly... | 7 04 | 8 37 | » | 8 43 | » | » | 6 33 | 9 16 | 12 39 |
| Montreuil (a) | 7 31 | 9 19 | » | 9 08 | » | » | 6 44 | 9 26 | 12 53 |
| — (dép.) | 7 34 | 9 25 | » | 9 16 | » | » | 6 59 | 9 45 | 1 » |
| le Vaudelnay | 7 43 | 9 48 | » | 9 28 | » | » | 7 35 | 10 29 | 1 17 |
| Baugé... | 7 56 | 9 56 | » | 9 45 | » | » | 7 49 | 10 49 | 1 27 |
| Doué... | 8 05 | 10 03 | » | 9 54 | » | » | 7 48 | 11 23 | 2 01 |

SAUMUR — BOURGUEIL

| STATIONS | SAUMUR | | | BOURGUEIL | | |
|----------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin |
| Saumur... | 8 21 | » | » | 8 20 | 12 18 | 4 55 |
| Port-Boulet... | 8 56 | 3 10 | 6 48 | 8 30 | 12 30 | 5 05 |
| Bourgueil... | 9 07 | 3 23 | 7 » | 9 04 | 1 15 | 7 06 |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | SAUMUR | | | PORT-BOULET | | | CHINON | | |
|----------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur... | » | 9 26 | 4 34 | » | 7 43 | 4 41 | 8 58 | » | » |
| Port-Boulet... | » | 8 40 | 12 20 | » | 8 10 | 6 43 | 10 52 | » | » |
| Chinon... | » | 9 04 | 12 50 | » | 8 04 | 7 06 | 10 30 | » | » |

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

| STATIONS | SAUMUR | | | VERNANTES | | | CHATEAU-DU-LOIR | | |
|---------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------------|-----------|------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur (orl.) | 7 57 | 1 28 | 3 64 | 5 42 | 10 58 | » | 4 45 | 8 01 | 12 15 |
| Vivry... | 8 12 | » | 3 16 | 5 54 | » | » | 5 53 | 9 18 | 1 10 |
| Blou... | 8 22 | » | 3 25 | 6 03 | » | » | 6 17 | 9 42 | » |
| Vernantes... | 8 39 | » | 3 38 | 6 14 | » | » | 6 29 | 9 54 | » |
| Noyant-Méon | 9 13 | 2 16 | 4 04 | 6 38 | 11 44 | » | 6 38 | 10 03 | » |
| Chât.-d-Loir | 10 31 | 3 08 | 5 09 | 7 45 | 12 33 | » | 6 50 | 10 15 | 1 53 |

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

| STATIONS | SAUMUR (ORLÉANS) | | | ANGERS | | |
|----------------|------------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur... | 3 08 | 6 55 | 9 13 | 1 21 | 3 28 | 7 15 |
| St-Martin... | » | 7 04 | 9 26 | 1 33 | » | 7 27 |
| St-Clément... | » | 7 15 | 9 33 | 1 40 | » | 7 34 |
| Les Rosiers... | » | 7 33 | 9 41 | 1 47 | » | 7 41 |
| La Ménitère... | 3 31 | 7 35 | 9 53 | 1 57 | 3 58 | 7 50 |
| Angers... | 3 38 | 8 23 | 10 41 | 2 40 | 4 20 | 8 23 |

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

| STATIONS | SAUMUR (ORLÉANS) | | | TOURS | | |
|----------------|------------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|
| | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Expr. soir | Omn. soir | Mixte soir |
| Saumur... | 3 26 | 8 21 | 9 26 | 12 48 | 4 34 | 7 04 |
| Varennes... | » | 8 34 | 9 37 | 1 01 | 4 48 | 7 18 |
| Port-Boulet... | 3 49 | 8 45 | 9 45 | 1 13 | 4 59 | 7 30 |
| La Chapelle... | » | 9 » | » | 1 25 | 5 17 | 7 44 |
| Langeais... | 4 26 | 9 29 | 10 09 | 1 52 | 5 30 | 8 15 |
| Tours... | 5 05 | 10 12 | 10 40 | 2 35 | 6 40 | 9 11 |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godét, Hôtel-de-Ville de Saumur,